

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 16 mai 2024

Séance du : 16/05/2024

Date de convocation : 26/04/2024

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Présents ou représentés : 18

Absents ou excusés : 13

Seuil de la majorité absolue : 10

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.05.694

Objet : Convention partenariale relative à la plateforme d'appuis aux territoires du département de la Haute-Garonne

Annexes : convention partenariale et guide d'utilisation

Le 16 mai 2024 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (17 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Madame Emilienne POUMIROL), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Monsieur Jean-Marc BERGIA) Martine CROQUETTE (pouvoir à Monsieur Serge DEUILHE), Messieurs Serge DEUILHE, André DURAND, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Monsieur Jacques OBERTI, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA et Annie VIEU (pouvoir à Madame Florence SIORAT).

EXCUSES : (13 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Victor DENOUVION, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Loïc GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Philippe PETIT, Madame Véronique VOLTO et Monsieur Lionel WELTER.

1- Présentation générale

Depuis plus de quatre ans, le Conseil départemental a initié une démarche de mobilisation et de coordination d'une plateforme d'ingénierie partenariale à destination des communes et des intercommunalités, la Plateforme d'appuis aux territoires.

Cette démarche s'est appuyée sur l'animation d'un réseau de partenaires qui se sont mobilisés pour rendre visible leur offre de services et s'organiser pour accompagner de façon coordonnée et transversale les collectivités et EPCI demandeurs.

Elle a également abouti à la création d'un guide des dispositifs d'accompagnement à destination des territoires sous format papier.

La Plateforme collaborative en ligne depuis le 9 juillet 2020, permet de formuler facilement des demandes d'accompagnements auprès des directions du Département, et des partenaires du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Cette plateforme est ainsi une porte d'entrée possible pour les communes et intercommunalités qui souhaitent bénéficier d'une expertise technique, juridique ou administrative au même titre que d'autres canaux de saisines propres à chaque structure ou service.

Après quatre ans de fonctionnement transversaux et partenariaux, le Conseil Départemental a souhaité consolider cette démarche par la formalisation d'une convention entre le Département et les structures partenaires expertes en matière d'ingénierie territoriale, dont HGI-ATD.

2- Objectifs de la convention partenariale et du guide d'utilisation

La convention partenariale vise à organiser et officialiser les modes de coopération entre le Département de la Haute-Garonne et ses partenaires dans le cadre de la Plateforme d'appuis aux territoires.

Elle a pour objet de définir l'ambition et les objectifs partagés par les partenaires signataires, et de préciser l'organisation qu'ils mettent en place afin d'atteindre ces objectifs : notamment leurs engagements respectifs et la gouvernance pour piloter et accompagner le dispositif, le partage d'informations, le suivi des accompagnements et la mise à jour des différents outils.

Le guide d'utilisation permet d'harmoniser les modes de fonctionnement. Il retranscrit de façon très concrète les engagements pris par les partenaires et le Département dans le cadre de la convention partenariale.

Il permet une harmonisation des méthodes de collaboration tout en s'adaptant aussi au fonctionnement de chaque partenaire.

Le Département et ses partenaires s'engagent ainsi dans une démarche collaborative et de qualité au service des collectivités locales haut-garonnaises.

3- Les partenaires signataires de cette convention

Les partenaires de la Plateforme d'appuis aux territoires sont au nombre de 9.

Les partenaires initiaux :

- Haute-Garonne ingénierie ATD
- Conseil d'architecture et de l'environnement (CAUE)
- Haute-Garonne environnement
- Haute-Garonne numérique
- Haute-Garonne tourisme
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (Réseau31)

Les nouveaux partenaires :

- Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31)

Afin de permettre la mise en œuvre de la convention entre le Conseil départemental et ces partenaires, le Président du Conseil départemental a été autorisé par délibération prise en session du 26 mars 2024 à signer cette convention. L'assemblée départementale a également approuvé le projet de guide d'utilisation.

Chaque partenaire doit désormais suivre la même procédure.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention partenariale ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le PRÉSIDENT de Haute-Garonne Ingénierie à signer ce document ;
- D'approuver le projet de guide d'utilisation tel que présenté et annexé.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI